

Benoit Doyon-Gosselin, David Bélanger

D'une querelle l'autre : l'autonomisation de la littérature acadienne

Romanica Silesiana 7, 187-198

2012

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

BENOIT DOYON-GOSSELIN, DAVID BÉLANGER

Université Laval

D'une querelle l'autre : l'autonomisation de la littérature acadienne

ABSTRACT: This article will look at the history of Acadian literature through different disputes within this cultural community. Acadian literature was developed in a homogenous community with a relatively small population, and seems to have grown because of all the disputes. In Acadie, the debate was conducted in newspapers. The article analyses three disputes: 1) the Old against the modern (1963); 2) the chiac dispute (1974—1975) and 3) the France-Acadie price controversy (1995).

KEY WORDS: Acadian Literature, Empowerment, Dispute, Sociology.

sur la réserve dont moncton est l'extrême frontière,
nous avons appris à écrire. la nationalité des chambres
à part. [...] nous écrivons le corps, l'impossible, nous
sollicite. nos textes sont graffiti sur la bêtise. nous
conjurons l'extase, et la goddam de paix.

Gérald Leblanc: *Géographie de la nuit rouge*

Une littérature, même exigüe, ne naît pas soudainement : elle bondit de discours en querelles, se construit et s'édifie sur une foule de contradictions. En fait, naître en tant que littérature consiste à tronquer son discours des autres discours de la société. Ces étapes d'autonomisation, de sacralisation et de différenciation sont connues et théorisées : depuis l'autonomie du champ littéraire dont a parlé Pierre BOURDIEU (1971), aux conditions d'existence d'une littérature dite nationale de Jean-Marie KLINKENBERG (2010) à la constitution d'une littérature dans le grand ensemble des lettres mondiales de Pascale Casanova (1999), les travaux apparaissent complets afin de saisir les enjeux d'une telle mise au monde.

Suivant l'adage de François Paré selon lequel « [p]arce qu'elles sont [...] "squelettiques", les *petites* littératures laissent voir de manière plus saisissante leurs

lignes institutionnelles» (PARÉ, F., 2001 : 39), nous postulons que les grandes querelles de la littérature acadienne sont plus aisément discernables que celles des littératures dominantes, et que, par le fait même, elles s'avèrent plus déterminantes. En effet, les médias de diffusion de ces querelles sont peu nombreux — il n'existe qu'un seul quotidien, *L'Évangéline*, jusqu'en 1982, après quoi il sera remplacé par *L'Acadie Nouvelle* — et les acteurs du champ littéraire proviennent tous d'un même réseau quasi homogène qu'est celui de la communauté acadienne, unie derrière ses quelques institutions. En ce sens, il n'apparaît pas complètement farfelu de postuler qu'à travers les querelles se jouant dans les quotidiens acadiens peut se lire la constitution même de la littérature acadienne : sont mises en saillis, dans ces échanges, les actes de découpage et de rupture du discours littéraire. Ainsi, avec la querelles de l'Ancien contre les modernes (1963) apparaît assez clairement le premier mouvement d'autonomisation du discours littéraire ; la querelle du chiac (1974—1975) montre bien la force centrifuge à l'œuvre, tentant de différencier la littérature acadienne de la littérature-monde. Enfin, avec la crise du Prix France-Acadie (1995) apparaît une volonté d'appropriation de sa propre force de consécration. Nous observerons donc ces trois querelles dans l'espoir de tracer le paysage — ou l'épopée — de la littérature acadienne.

L'Ancien contre les modernes

La querelle qui nous intéresse ici, celle opposant le premier poète moderne acadien, Ronald Després, à un critique, Euclide Daigle, un journaliste non-intégré aux champs littéraire et intellectuel émergeant en Acadie — met en jeu, discursivement, l'autonomie de l'art et de la littérature. À ce propos, Bourdieu note que le

processus d'autonomisation de la production intellectuelle est corrélatif de l'apparition d'une catégorie socialement distincte d'artistes ou d'intellectuels professionnels, de plus en plus enclins à ne connaître d'autres règles que celles de la tradition proprement intellectuelle ou artistique qu'ils ont reçus de leurs prédécesseurs [...] [D]e même le processus qui conduit à la constitution de l'art *en tant qu'art* est corrélatif d'une transformation de la relation que les artistes entretiennent avec les non-artistes et, par là, avec les autres artistes.

BOURDIEU, P., 1971 : 50—51

On constate, en effet, dans cette querelle, une divergence *des relations* entre l'œuvre littéraire et la société où elle est reçue. Le but de l'art constitue l'opposition centrale de ce que Ronald Deprés nomma ironiquement « la querelle de L'Ancien contre les Modernes », voulant ainsi isoler son adversaire. Cet enjeu

met en scène, d'une part, une notion classique et déterministe des lettres et, d'autre part, une conception moderne du discours littéraire acadien. C'est cette dernière conception qui mènera, dans les années 1970, à une véritable autonomie du champ littéraire.

La querelle entre Daigle et Després débute donc en janvier 1963 et se termine en février de la même année. Nous pouvons la résumer en deux temps : d'abord, la prise de position d'Euclide Daigle contre l'œuvre de Ronald Després, une position qui est alors condamnée quasi unanimement par quelques artistes et intellectuels qui défendent Ronald Després et sa poésie. Ensuite est publiée la réplique de Ronald Després lui-même qui ironise sur l'attaque d'Euclide Daigle, laquelle réplique est suivie par une vive contestation et des appuis, cette fois, en faveur de la critique de Daigle. Pour bien saisir la portée de cette querelle, nous proposons d'effectuer notre analyse en deux étapes. D'abord, nous observerons en quoi l'argumentaire de la critique de Daigle contrevient au régime autonome de la littérature. Ensuite, nous verrons comment ses détracteurs semblent ne s'attarder qu'à cette *transgression* de l'autonomie du discours littéraire ; du même coup, nous verrons comment les défenseurs de Daigle apparaissent confus devant cette position moderne.

Dans sa lettre d'opinion intitulée « Une critique littéraire », Euclide Daigle inscrit son discours, dès ses premières lignes, dans un registre communautaire : « J'exprime [mon point de vue] sans passion, tout simplement parce que je redoute l'effet de ce livre sur la popularité de la lecture française dans notre milieu » (DAIGLE, E., 1963 : 4). L'engagement littéraire de cette critique révèle ainsi, déjà, une conception de la littérature qui s'oppose à l'autonomie des champs : en publiant sa *critique littéraire*, Daigle pose la *popularité* et le *milieu* comme assises argumentatives de son discours. Nous savons que Bourdieu traçait, dès 1970 une opposition entre valeur littéraire (liée au champ littéraire) et succès populaire d'une production ; Pascale Casanova, de son côté, souligne, avec l'établissement d'une valeur littéraire mondiale nommée « le méridien de Greenwich littéraire » (CASANOVA, P., 2008 : 135—139) que la mesure qualitative de la littérature s'effectue, par les critiques et intellectuels, selon des critères temporels plutôt que spatiaux. La contradiction sera patente aux yeux des détracteurs de Daigle : alors qu'il prétend effectuer une « critique littéraire », il installe son discours à côté de la littérature, articulant davantage un discours communautaire qu'intellectuel. Ne sachant — ou se refusant à — apprécier la valeur purement esthétique de la poésie de Ronald Després, Daigle conclut que cette poésie n'a, par conséquent, aucune valeur : « C'est un assemblage de mots qui sont accolés les uns aux autres de façon surprenante, groupés en lignes de façon surprenante, dont on ne peut saisir le sens, qui tentent d'exprimer des idées qu'on ne saisit pas ». Ce refus de Daigle de cette littérature esthétique qui, dit Jacques Dubois, « tend à être pensée comme non fonctionnelle » (DUBOIS, J., 2005 : 98), inscrit sa critique hors de la littérature, ce qu'on ne tardera pas à lui reprocher durement.

Les répliques viennent, pour la plupart, de simples citoyens, non affiliés, du moins explicitement, à quelque institution acadienne. Bien sûr, la fondation, au début des années 1960, de la première université francophone du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton, peut avoir participé à l'apparition d'un discours intellectuel et artistique moderne en Acadie ; ce lien de conséquence, cependant, est difficilement vérifiable. Les Thérèse Châtillon, Jean-Claude Cardinal, Roméo Savoie, Vincent Joly et autres qui se prononcent contre la critique d'Euclide Daigle se réunissent, cela est clair, derrière des références communes ayant pour trait principal d'installer leur discours dans la modernité. Ainsi, Châtillon écrit : « Mais avant de déprécier son compatriote, M. Daigle devrait s'accorder, si nécessaire, une triple lecture de tel ou tel volume et se familiariser avec la poésie contemporaine » (CHÂTILLON, T., 1963 : 4), ce à quoi fait écho Vincent Joly, s'adressant directement à Euclide Daigle : « Vos aspirations poétiques n'ont guère dépassé Victor Hugo, le plus grand poète français, mais certes pas le meilleur » (JOLY, V., 1963 : 5), puis Jean-Claude Cardinal : « Peut-on dire que Picasso est un peintre de troisième ordre parce qu'on entend rien à la peinture moderne ? » (CARDINAL, J.-C., 1963 : 5). Ces répliques semblent confirmer le sentiment de Daigle : il existe effectivement une « docte-secte », où les sujets sont initiés et savent apprécier, dans toute sa subtilité, une certaine pratique artistique. Ainsi, Jean-Claude Cardinal argue que « les vrais critiques littéraires sont d'accord à reconnaître chez Després un talent réel et prometteur » (CARDINAL, J.-C., 1963 : 5). Il refuse du coup le statut de critique littéraire à Daigle, lequel ne maîtrise pas le code moderne. Cinglant, Roméo Savoie est plus explicite : « Ce qu'il y a d'indigeste dans tout cela c'est bien votre venimeuse lettre et son esprit qui empoisonne plus que les volumes cités plus haut. [...] [V]ous n'avez pas appris qu'une critique n'est pas une opinion et que toute opinion n'est pas nécessairement véridique » (SAVOIE, R., 1963 : 4). L'accusation se veut claire : Daigle n'est pas coupable d'avoir prononcé une opinion défavorable contre une œuvre légitimée par une certaine élite littéraire, il est coupable d'avoir pris la parole sur un sujet où il ne détenait pas le droit de citer, où son opinion ne compte pas, où l'objet ne peut être jugé que par l'artiste et l'initié.

L'enjeu de la querelle se trouve donc dans l'autonomie du champ littéraire : l'imposition d'une certaine maîtrise de l'art — lire ici, de l'art moderne — est le sujet principal des défenseurs de Després et cette imposition en apparence doctrinaire est ce que dénonceront les défenseurs de Daigle. En bref, cette querelle crée, discursivement, le premier échange acadien sur l'autonomie de l'art ; devant la critique de Daigle, tout un réseau s'est mis en place afin de prononcer l'autonomie — presque sacrée — du discours littéraire vis-à-vis des autres discours — les discours fonctionnels — résonnant dans la société. En s'établissant, ce réseau ouvrait ainsi la porte à une pratique littéraire non-sociale constituée des seuls enjeux esthétiques. On se rapproche ainsi du « méridien de Greenwich littéraire », représenté par un surréalisme français déclinant — on cite allègre-

ment Éluard, Char et Aragon pour montrer la légitimité de la poésie de Després. Ainsi, cette première phase d'autonomie, intimement liée à cette querelle, souligne à la fois le besoin d'appartenir à la littérature-monde pour se consacrer et le malaise à quitter les assises communautaires de la littérature et d'ainsi s'aliéner un lectorat populaire.

La querelle du chiac

Relier la querelle du chiac à une certaine « stratégie de différenciation » de la littérature acadienne oblige à questionner l'essence de cette fondation littéraire. En effet, alors que la littérature est possible en Acadie — c'est du moins le constat de la querelle de l'Ancien contre les modernes — en quoi consiste cette nouvelle tension littéraire apparue dans les années 1970 et qui semble graviter autour d'un concept identitaire de peuple et de nation ? Pascale Casanova nous éclaire :

Dans les espaces littéraires les plus tard venus et les plus démunis, la grande innovation que les théories herderiennes vont diffuser, et qui modifie l'ensemble des stratégies et des solutions à l'éloignement littéraire, c'est l'idée de « peuple ». Cette notion, avec celles de nation et de langue qui, dans le système de pensée inauguré par Herder, lui sont synonymes, fournit de nombreux instruments aux fondateurs littéraires : la collecte des récits populaires transformés en contes et légendes nationaux ; la création d'un théâtre national et populaire [...] ; la revendication de l'ancienneté d'un patrimoine [...] ou la mise en cause de la mesure du temps littéraire.

CASANOVA, P., 2008 : 317

Il est entendu, dès 1972, qu'il existe institutionnellement une littérature en Acadie : un Théâtre populaire d'Acadie est fondé (1974), les Éditions d'Acadie voient le jour (1972) à la même époque, le tout accompagné d'un certain souffle événementiel. La querelle du chiac prendra tout son sens ainsi : alors que la poésie de Ronald Després « démythifi[e] [la] vision traditionnelle acadienne au sens où le poète s'en désintéresse absolument et où elle n'est donc plus effective, au profit d'une édification littéraire absolument marginale (en termes de structures imaginaires collectives) » (LAPARRA, M., 2005 : 157), la fondation des éditions d'Acadie laisse place à des ouvrages ancrés dans la communauté. Manon Laparra écrit à ce propos :

Les titres *Cri de terre* (1972), *Acadie Rock* (1973) et *Mourir à Scoudouc* (1979) en témoignent, [ils] expriment avec violence l'urgence d'un ancrage. [...] Pour

ces écrivains, l'Acadie ne se transplante pas, ne se recrée pas, ne se raconte pas ; elle se vit, elle s'établit coûte que coûte, dans la redondance du quotidien, dans le martèlement littéraire et culturel d'une toponymie commune [.]

LAPARRA, M., 2005 : 165

Cette « urgence d'un ancrage » constitue donc le cadre contextuel de la querelle du chiac. Conformément à la réflexion de Pascale Casanova, les littéraires chercheront, à travers leurs différentes implications, à établir une différence basée sur un être au monde identitaire. En ce sens, cette querelle prendra plusieurs formes.

Alors que Guy Arsenault publie des poèmes en chiac avec son *Acadie Rock*, que *La Sagouine* d'Antonine Maillet connaît un succès international donnant quelque légitimité à ce « chiac » près de l'ancien français, la communauté acadienne commence à exprimer un certain malaise face à cette surenchère identitaire : on dénonce la parution, dans *L'Évangéline*, de lettres écrites en chiac et signée La Piquine, on refuse publiquement l'enseignement, dans les écoles, d'œuvres littéraires rédigées en chiac et, de la même manière, on acclimate la réception d'œuvres littéraires à ce contexte, critiquant maintenant par le seul prisme identitaire les nouvelles parutions. Plutôt que d'organiser ces différentes querelles — toutes reliées par la problématique du chiac sur la place publique acadienne — tentons de comprendre ce que ces arguments disent de la littérature et de son traitement dans cette décennie faste de la culture acadienne.

Cette querelle, davantage sociale que littéraire, met en jeu néanmoins un réseau d'auteurs et de penseurs en Acadie. Ce réseau, inspiré par des idéologies sociales, se détache soudainement de la pure problématique esthétique — alors l'apanage de la littérature tel que démontré dans la querelle de l'Ancien contre les modernes — pour prendre le parti du peuple contre l'institution enlisée dans un « ordre établi ». Ainsi, le 2 juillet 1974, un lecteur anonyme s'offusque de la récente interdiction du chiac dans le journal — interdiction basée sur des motifs « littéraires » :

On se demande si [le motif de l'interdiction] ce n'est pas plutôt que le contenu des lettres de Ti-Col [en chiac] s'en prennent aux valeurs straight-bourgeois-linéaires qui semblent insulter un tas de beau monde de l'establishment-intelligentsia de l'Université de Moncton. [...] Pour tout [l]e monde de la masse [...] le bon parler avec une valeur littéraire et autres bébelles de patriotes-bourgeois ne leu fait ni tcheux ni tête.

ANONYME, 1974 : 6

On retrouve dans cette tirade à la fois l'opposition sociale (la dénonciation des straight-bourgeois) et la position vis-à-vis de la langue : le parler littéraire est lié au patriotisme, le chiac est le fait de la masse ; la littérature, en ce sens, se trouve détachée du peuple qu'elle aspire à être représentée. Comme *L'Évangé-*

line, en accueillant dès 1971 des lettres en chiac, permettait aux Acadiens « d'enterrer certains de leurs complexes en les aidant à assumer leurs particularités linguistiques » (DAIRON, P., 2003 : 172) le geste de bannir ces lettres est durement reçu par certains Acadiens, voyant là, comme le démontre la lettre anonyme, une censure liée aux classes.

C'est donc en regard du débat des classes que se positionneront les intervenants, et, en première ligne, les littéraires. Résolument opposés à l'ordre bourgeois, les auteurs et penseurs littéraires acadiens défendent d'une même voix la cause du chiac. Ainsi, le 4 juillet 1974, le poète Clarence Comeau titre sa lettre « Les Acadiens se moquent pas mal de la valeur littéraire » dans laquelle il écrit : « Pourrait-on savoir pourquoi les Acadiens dans leur langage et articles pour préciser, n'ont pas de forme littéraire si réellement cela est indispensable ? Qui à *L'Évangéline* décide de la forme littéraire des Acadiens et de quels Acadiens parlez-vous ? » (COMEAU, C., 1974 : 5). Comeau questionne, par sa lettre, les définitions préétablies, ouvrant du coup le débat de l'identité de la littérature. On peut comprendre en ce sens la lettre du poète Gérald Leblanc, publiée quelques semaines plus tard :

Supposons que les Acadiens sont de descendance française. [...] Ainsi il y a un bon moment que nous avons quitté la « mère patrie » comme disaient les curés d'antan et que je n'ai jamais entendu de la bouche d'un Acadien. Mais passons... [...] Nous sommes coupables d'avoir inventé des expressions et des mots pour désigner les choses et les coutumes du pays que nous habitons. [...] La langue parlée par les Acadiens et la langue enseignée n'est pas la même [...] [car] certains professeurs de français [...] ne tolèrent pas qu'on admette les poètes ACADIENS dans des cours de français. C'est de mauvais goût, paraît-il. [...] On perpétue le mythe qu'il nous faut être éduqué pour lire les grandes œuvres, les Lamartine, les Bossuet et autres pièces de musée. Ces grandes œuvres [...] heureusement les Acadiens ne les ont jamais lues ! Mais le silence fait autour de l'œuvre de Raymond Leblanc et Guy Arsenault [...] me laisse songeur...

LEBLANC, G., 1974 : 6

En remettant en doute la filiation avec la « mère patrie », Leblanc souhaite fragiliser l'appartenance « sacrée » des Acadiens à un français essentialiste. Plus encore, il souligne, par son discours, la genèse naturelle du chiac : cette langue serait apparue simplement pour nommer de nouvelles réalités. À la fin de son plaidoyer, à la manière d'une synthèse, il présente la situation en littérature : les Acadiens ne sont pas des Français, leur langue est naturelle, les œuvres acadiennes sont légitimes au même titre que les œuvres françaises — et mêmes davantage, puisqu'elles ne sont pas lues par simple « goût » hautain, issue d'une soumission de colonisé. Dans cette tentative de sacralisation du chiac, Leblanc tente effectivement de légitimer la littérature acadienne, celle qui, différemment

que ne le faisait Ronald Després dans les années 1960, joue de la différence, s'appuie sur une identité nationale pour se singulariser.

Clarence Comeau et Gérard Leblanc construisent ainsi un programme de la littérature acadienne avec pour œuvre emblématique, pour incarnation type, l'*Acadie Rock* de Guy Arsenault. Il s'agit de défendre une nation puis, par le fait même, de s'arroger un capital littéraire et de remplacer l'élite intellectuelle. Évidemment, les poètes acadiens recevront moult réponses dans l'opinion du lecteur ; on les accusera d'être « les vrais colonisateurs » en raison de leur défense du chiac qui laisse pénétrer l'anglais dans l'usage du français, de tourner le dos à leur véritable identité française et catholique, ou, tout simplement, on jugera durement la valeur esthétique et la lisibilité du chiac. Dans tous les cas, cette querelle marquera une cristallisation d'un réseau littéraire déterminé, un réseau de révoltés, pour reprendre les termes de Pascale Casanova, contre la littérature-source.

La crise de consécration

Dès la fin des années 1970, plusieurs institutions littéraires apparaissent dans le paysage acadien, structurant le système institutionnel jusqu'alors seulement occupé par les Éditions d'Acadie. Une association d'écrivains voit le jour ainsi qu'une seconde maison d'édition, les Éditions Perce-Neige, dédiée à la publication des nouveaux talents ; une revue, *Éloizes*, est également mise sur pied. En 1979 est remis, de plus, le premier prix France-Acadie, un prix issu des amitiés acadiennes et dont le jury est français. Ce fut, jusqu'en 1998, le seul prix littéraire acadien. La querelle autour du prix France-Acadie est sans doute, de tout notre corpus, celle qui ressemble le moins à une querelle ; peut-être ne s'agit-il que d'une crise ; cela peut aussi constituer simplement le climax de tensions déjà longuement exacerbées dans la presse acadienne. Dans tous les cas, la brièveté, voire l'absence d'échanges nous oblige à analyser le phénomène différemment.

Si la querelle de l'Ancien contre les modernes a permis l'émergence d'un certain réseau littéraire, on peut aussi bien émettre l'hypothèse que la querelle du chiac, jouant sur la singularisation de la littérature acadienne, a encouragé l'installation et la prolongation d'institutions strictement acadiennes, mettant fin à une certaine forme de dépendance culturelle vis-à-vis du Québec, véritable centre de la francophonie en Amérique du Nord. De la même manière, la crise du prix France-Acadie apparaît à la fois tel le symptôme d'une crise plus générale — « l'inquiétude critique » sévissant depuis 1991 — et l'annonce d'un nouveau paradigme institutionnel. L'axe symptomatique et l'axe programmatique,

voilà les angles d'analyse que nous privilégierons. Expliquons d'abord de quoi il en retourne.

Minée depuis 1983, la crédibilité du prix France-Acadie a été sérieusement entamée en 1995, année d'une crise sans précédent. En effet, à la suite de la remise du Prix à Simone Rainville alors que son roman *Madeleine ou la rivière au printemps* n'était même pas dans la liste des nominés, la controverse éclate dans *L'Acadie nouvelle*. Marcel Ouellette, éditeur des Éditions d'Acadie, Raoul Boudreau et James de Finney, professeurs à l'Université de Moncton relativisent la situation et proposent quelques pistes de solution. Jean-Marie Nadeau, essayiste et ancien lauréat du prix France-Acadie commente, de son côté : « Il y aura toujours des gens qui aimeraient bien l'avoir et qui ne sont pas content de ne pas l'avoir obtenu ». Jugeant que la crise n'est issue que de luttes acadiennes pour la consécration littéraire, il ajoute néanmoins : « Cependant, de la façon dont je vois les choses, c'est un prix qui est octroyé par les Français pour récompenser les œuvres acadiennes qu'ils jugent méritantes, et dans ces conditions, il n'y a pas vraiment lieu de critiquer ces choix ». Sans proposer de critique, Nadeau trace un constat intéressant : le seul prix littéraire acadien est français et les Acadiens n'ont pas à se prononcer sur ses décisions. De là à dire que le monopole de la consécration littéraire en Acadie échappe au pouvoir taxinomique des Acadiens, il n'y a qu'un pas. Que Paul Bourque, éditeur de Perce-Neige, franchit :

C'est tellement évident que c'est tout croche que c'est devenu une vraie farce. [...] C'est frustrant de voir que le jury est composé de vieilles poches de droite pour qui l'Acadie est un beau lieu pour les vacances et qui pensent que les Acadiens font tellement pitié d'avoir été déportés. Ça n'a rien à voir avec la réalité littéraire d'ici. Cette conception de l'Acadie est dépassée.

L'omnipotence des Français dans le processus de sélection des œuvres primées constitue le véritable problème. Par-delà le prix, on peut même déceler une impression d'ingérence des Français dans la littérature acadienne qu'on veut, alors, développer selon les aspirations du peuple, ou, plus précisément, du réseau littéraire proprement acadien. Ainsi, Gérald Leblanc dénonce : « [...] ils pensent qu'on n'est pas capable de juger de la qualité des livres. Ils nous prennent encore pour des colons. [...] Avant on parlait de prix. Maintenant on parle de farce et de mépris. Le prix France-Acadie a perdu le peu de crédibilité qui lui restait ». Devant un simple choix, certes marqué par des irrégularités, Leblanc conclut que la France porte un regard condescendant sur les Acadiens, « pas capable de juger de la qualité des livres ». Ce glissement, on peut l'expliquer par cette proposition de François Paré : « [C]es signes institutionnels [les prix] sont, dans les *petites* cultures, des indices plus ou moins vides, insensés, car leur portée est si réduite, l'impact sur un public lecteur très limité [...] qu'on en vient à n'y voir que de la matière idéologique » (PARÉ, F., 2001 : 119). Un prix tel que le France-

Acadie n'a effectivement aucun rayonnement, aucune retombée sur les ventes du livre primé. La somme remise au lauréat, de surcroît, est dérisoire. La charge idéologique du prix seule importe : étant l'unique prix acadien, sa signification taxinomique — son choix des œuvres qui resteront dans les mémoires et résisteront au temps — semble grande.

D'un autre côté, cette crise, qui mina en effet la crédibilité du prix France-Acadie, mènera, à la fin de la décennie 1990, à la création du prix Antonine-Maillet Acadie-Vie, et du prix Éloizes, deux prix littéraires remis par des Acadiens à des œuvres littéraires acadiennes. La phase d'institutionnalisation eut été achevée du côté de l'Acadie, à cette période, si une ombre ne venait assombrir cette histoire littéraire. À la même époque, en effet, les éditions d'Acadie ferment leur porte. Cette fermeture met fin à une décennie de compétition symbolique entre les Éditions Perce-Neige, qui occupaient et occupent toujours le champ littéraire restreint, et les Éditions d'Acadie, qui publiaient à la fois des œuvres à forte littéarité et des ouvrages pour un large public. Cette fermeture amène nombre d'auteurs acadiens à publier en Ontario puis au Québec ; le premier geste taxinomique de l'institution littéraire, celui du choix des œuvres à intégrer au catalogue, n'appartient donc plus aux Acadiens, mais est maintenant l'affaire des voisins des autres provinces. La crise du prix France-Acadie annonçait pourtant, à l'instar des autres querelles que nous avons observées dans cet article, des changements notoires, une prise de possession issue d'une prise de conscience. L'arrivée de deux nouveaux prix montre bien ce dynamisme auquel la crise de 1995 n'est pas indifférente. Au final cependant, il semble plutôt que la littérature acadienne soit condamnée à ce que François Paré a nommé « l'éternelle naissance de la Littérature » :

[L]es *petites* littératures sont-elles vraiment à même de reproduire avec perfection l'engendrement de la Littérature ? Leur avènement dans l'acte de parole ne reste-t-il pas une reproduction, inévitablement éloignée, du moment inaugural de la dissociation que la Littérature, dans la domination de ses institutions, surtout universitaires, met elle-même en spectacle ? C'est que la sacralisation de la parole naïve marque aussi sa perte irrémédiable dans l'Histoire.

PARÉ, F., 2001 : 59—60

L'institution acadienne, prise dans cet éternel recommencement, ne pouvait entièrement conquérir son Histoire, laquelle, en littérature, n'est totalement accessible que par le biais des institutions.

Après les querelles

Deux constats contraires sur le statut des querelles littéraires en Acadie peuvent se poser d'emblée : les querelles apparaissent relativement nombreuses, en regard de la taille de la communauté acadienne (250 000 personnes), et, plus encore du nombre de lettrés francophones en Acadie. D'un autre côté, le nombre de ces querelles s'explique par cette étroitesse du milieu littéraire, mu par une même volonté, le plus souvent, celle de permettre à la littérature acadienne — ou aux auteurs acadiens — d'exister. Tous n'ont pas les mêmes méthodes ni les mêmes visions. Dans un si petit milieu, celles-ci peuvent-elles cohabiter sans heurt ? Les querelles semblent être le fruit de ces étroites cohabitations.

Nous avons circonscrit notre étude à ces trois querelles en raison de leur incidence sur l'histoire récente de la littérature acadienne. Toutes trois, en effet, posaient la question de la mise au monde de la Littérature et exprimaient un désir de créer un ensemble littéraire lisible historiquement. Ainsi, la querelle de l'Ancien contre les modernes, ancrée dans la problématique de l'autonomie de la littérature, ne demandait rien d'autre que ceci : la littérature doit exister en Acadie. De la même manière, les poètes ayant pris part à la querelle du chiac exprimaient ce souhait : la littérature acadienne doit exister singulièrement dans le grand ensemble des littératures du monde. La crise du prix France-Acadie exposait une question plus complexe : alors que le prix effectue un tri historique parmi les textes, en consacrant certaines œuvres — qui resteront dans les mémoires — et en ignorant les autres, l'attaque de ce prix constitue un souci d'exister au-delà du présent, de créer une Histoire, d'inscrire une certaine littérature acadienne dans l'infini de la littérature.

Les querelles, comme de petites fractures, permettent d'apercevoir les mouvements brusques de la littérature acadienne. Par l'analyse discursive de certaines prises de position, on comprend mieux les diverses tangentes littéraires, on est plus à même de discerner l'idéologie qui soude les différents réseaux d'auteurs, d'éditeurs et d'intellectuels, en constante évolution dans le temps.

Bibliographie

Corpus

Querelle Daigle—Després

- CARDINAL, Jean-Claude, 1963 : « Une critique d'une critique ». *L'Évangéline*, 25 janvier : 5.
 CHÂTILLON, Thérèse, 1963 : « Cette critique signée Euclide Daigle ». *L'Évangéline*, 18 janvier : 4.
 DAIGLE, Euclide, 1963 : « Une critique littéraire ». *L'Évangéline*, 14 janvier : 4.
 DESPRÉS, Ronald, 1963 : « Le dernier mot ? ». *L'Évangéline*, 2 février : 5.
 LESSARD, Jean, 1963 : « Scalpel à nourrir de sang ». *L'Évangéline*, 12 février : 4.
 JOLY, Vincent, 1963 : « Les poètes ne courent pas les rues ». *L'Évangéline*, 21 janvier : 5.
 SAVOIE, Roméo, 1963 : « Réponse à une "critique littéraire" ». *L'Évangéline*, 21 janvier : 4.

Querelle du chiac

- ANONYME, 1974 : « Un lecteur conteste la décision de bannir les lettres écrites en chiac ». *L'Évangéline*, 2 juillet : 6.
- COMEAU, Clarence, 1974 : « Les Acadiens se moquent pas mal de la valeur littéraire ». *L'Évangéline*, 4 juillet : 5.
- CORMIER, Hector J., 1974 : « Lettre ouverte à Raymond Leblanc ». *L'Évangéline*, 19 décembre : 6.
- LEBLANC, Gérald, 1974 : « Réflexion sur l'enseignement du français en Acadie ». *L'Évangéline*, 17 octobre : 6.

Querelle du prix France-Acadie

- PAQUETTE, Stéphane, 1995 : « Un prix tout croche, croit-on, chez Perce-Neige ». *L'Acadie Nouvelle*, 29 décembre : 2.
- PAQUETTE, Stéphane, 1995 : « Concours crédible ou de pacotille? ». *L'Acadie Nouvelle*, 29 décembre : 3.
- PLANTE, Gilles, 1995 : « Jean-Marie Nadeau n'y voit aucune irrégularité ». *L'Acadie Nouvelle*, 29 décembre : 2.

Sources savantes

- BOURDIEU, Pierre, 1971 : « Le marché des biens symboliques ». *L'année sociologique*, Vol. 22 : 49—126.
- CASANOVA, Pascale, 2008 [1999] : *La république mondiale des lettres*. Paris, Seuil, coll. Points.
- DAIRON, Pierre, 2003 : « Une société canadienne contemporaine évolutive : le cas de l'Acadie des années 1970 vue à travers "l'Opinion du lecteur" du journal *L'Évangéline* ». In : André MARGORD, dir. : *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*. Moncton, Centre d'études acadiennes : 163—177.
- DUBOIS, Jacques, 2005 [1978] : *L'institution de la littérature*. Bruxelles, Labor (Espace Nord).
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 2010 : *Périphérique Nord. Fragments d'une histoire sociale de la littérature francophone en Belgique*. Liège, Les éditions de l'Université de Liège.
- LAPARRA, Manon, 2005 : « De Memramcook en 1881 à Moncton en 2000 : esquisse d'une trajectoire de la modernité acadienne ». In : CLERMONT, Ghislain, GALLANT, Janine, dir. : *La modernité en Acadie*. Moncton, Chaire d'études acadiennes (Mouvance) : 147—171.
- PARÉ, François, 2001 [1992] : *Les littératures de l'exiguité*. Ottawa, Le Nordir (Bibliothèque canadienne-française).

Note bio-bibliographique

Benoit Doyon-Gosselin est professeur agrégé au département des littératures de l'Université Laval. Il s'intéresse à la sociologie des maisons d'édition en Acadie des Maritimes depuis 1972 et en Ontario français depuis 1973. Il est co-chercheur pour le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 9. Il a publié des articles dans *Voix et images*, *Port-Acadie*, *Raison publique* et dans de nombreux collectifs. Il collabore régulièrement à la revue *Liaison*. Il a dirigé un numéro de la revue *Voix et images* qui porte sur l'écrivain acadien Herménégilde Chiasson paru en 2009.

David Bélanger est étudiant à la maîtrise en études littéraires à l'Université Laval. Il a publié des articles (*Raison publique*, *Chameau*), des critiques (*Liaison*, *Québec français*) et des nouvelles littéraires (*L'écrit primal*, *Virages*, *Le crachoir de Flaubert*). Il est auxiliaire de recherche depuis 2009 pour un projet portant sur le milieu éditorial acadien.